



## BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER AVANT LE 05/01/2010

I.TECH EQUIPEMENT ORGANISE LE DIMANCHE 10 JANVIER 2010 UNE RANDONNEE DE 100 KMS.

LE DEPART ET LE RETOUR SONT PREVUS A LA CONCESSION.

Identité :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Portable (souhaité) : .....

Adresse Internet : .....

Véhicule :

Type : ..... Marque : ..... Immatriculation : .....

Permis de conduire n° : ..... Compagnie d'assurance : .....

Nombre de personnes par véhicule : Adultes : ..... Enfants (à partir de 6 ans) : .....

➤ **Veillez vous munir de votre permis de conduire et de votre carte d'assurance.**

### **PNEUS TOUT TERRAIN ET UNE SANGLE DE 3M OBLIGATOIRES**

Montant de l'inscription :

↳ Inscription à la randonnée : 25€

↳ Passager supplémentaire : 5€

La fiche d'inscription est à renvoyer **le 5 janvier 2010** (dernier délai)

à :

I.TECH EQUIPEMENT  
ZA DES CHEMINS CROISES  
2 RUE RENE CASSIN  
62223 ST LAURENT BLANGY  
Tél/Fax : 03.21.24.90.25  
Mail : .i.techequipement@wanadoo.fr

Par la présente :

- Nous confirmons notre engagement à la sortie
  - Nous renonçons à poursuivre les organisateurs, dirigeants, préposés
  - Nous respectons le règlement intérieur d'I.Tech Equipement
- I.Tech Equipement dégage toute responsabilité en cas d'accident. I.Tech'Equipement déclinera toutes responsabilités quant au non-respect de la réglementation du quad sur la voie publique.
- + I.Tech Equipement se réserve le droit de refuser ou d'arrêter toute personne n'ayant pas les capacités à contrôler un quad.**

Fait le..... à.....

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)



Coupon à conserver par le participant

I.TECH EQUIPEMENT

### **PNEUS TOUT TERRAIN ET UNE SANGLE DE 3M MINIMUM OBLIGATOIRE**

↳ **LE DIMANCHE 10 JANVIER 2010 RANDONNEE DE 100 KMS**

↳ **RENDEZ-VOUS A 8H00 A LA CONCESSION**

POSSIBILITE POUR LES QUADS DE LAISSER VEHICULES ET REMORQUES SUR PLACE.

**PREVOIR VOTRE PIQUE-NIQUE POUR LE MIDI ET LE CARBURANT NECESSAIRE POUR LES 100 KMS**